



!INFO DFPE

BONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ BHS

Quel but :

Signalements de tout manquement sur *l'hygiène et la sécurité concernant les conditions de travail.*

Prévenir :

- Des risques de chute de plain-pied : sol glissant, encombrement,
- Des risques physiques tels que le port de charges excessives, le bruit, les problèmes de ventilation,
- Des risques chimiques : exposition à des produits non adaptés ou sans protection,
- Des risques électriques : si câblages, rallonges et autres inter connecteurs ne sont pas correctement installés.

Utiliser :

- Le registre répond à la réglementation du décret 85.603 du 10 juin 1985, article 43. et doit se trouver dans la salle de repos à la disponibilité de tous,
- Remplir le feuillet à titre individuel ou collectif,
- Écrit court, simple, autrement dit factuel,
- Le transmettre à la responsable.

Et après :

- Transmission du BHS par la responsable au bureau de la prévention et des risques professionnels BPRP,
- Après réception, Le BPRP contacte les services concernés et informe les représentants mandatés du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail CHSCT pour un suivi.

Et toi :

- N'hésite pas à t'informer des suites de ce BHS auprès de la responsable,
- Tu peux aussi le prendre en photo et le transmettre à la **CFDT**.

Pour plus d'information : intraparis/DRH/ et sur le moteur de recherche « bon d'hygiène et de sécurité »

CFDT, UN SYNDICAT ANCRÉ DANS VOTRE RÉALITÉ !



Vous voulez des chèques restaurant, des chèques vacances, des chèques culture, des chèques loisirs ainsi qu'une prévoyance et une mutuelle santé pour tous ? Pour une vraie action sociale, rejoignez la **CFDT !**



**EN 2018 AVEC LA CFDT,
DONNEZ UN NOUVEAU VISAGE
AU SYNDICALISME !**

